



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2024

N°166

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « IA au service de l'efficience » et publication de guides pour les PME

À l'occasion de l'événement Impact PME, Antoine Armand, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Clara Chappaz, secrétaire d'État chargée de l'Intelligence Artificielle et du Numérique, lancent un appel à manifestation d'intérêt « IA au service de l'efficience » et annoncent la publication de guides à destination des entreprises pour les accompagner dans l'utilisation de l'IA au quotidien.

L'intelligence artificielle est un puissant levier pour stimuler le développement des entreprises et générer de la croissance économique. Pour faciliter cette adoption de cette technologie auprès des acteurs économiques du pays, l'État agit pour lever les obstacles et mieux intégrer l'IA dans le quotidien des entreprises.

Afin de lever ces freins, Antoine Armand et Clara Chappaz ont souhaité, grâce au travail de la Direction générale des entreprises (DGE), que soient déployés des dispositifs de soutien et d'accompagner à destination des entreprises à ce titre. C'est pourquoi ils ont annoncé, lors du salon Impact PME, trois mesures attendues par le secteur :

1. Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)
2. La publication de guides pratiques pour favoriser l'intégration de l'IA dans les entreprises
3. Le début d'une campagne nationale menée par les chambres consulaires (CCI).

L'appel à manifestation d'intérêt « IA au service de l'efficience »

Cette opération mettra en lumière les succès et les exemples tangibles d'utilisation de l'IA par les micro-entreprises, PME, ETI, grandes entreprises, administrations publiques ou organisations internationales, afin de créer un mouvement auprès des chefs d'entreprises de sorte qu'elles puissent passer le pas grâce à des retours d'expériences réussis. Tous les acteurs économiques concernés sont invités à participer.

Cela permettra d'identifier et de promouvoir des cas d'usage résolus démontrant l'efficacité de l'IA pour améliorer la compétitivité, l'innovation ou la productivité dans des domaines prioritaires, soulignant les apports de l'IA pour les entreprises, l'industrie ou les administrations publiques.

Les projets déposés devront remplir plusieurs critères :

- avoir dépassé la phase d'expérimentation ou la phase pilote ;
- être en phase de déploiement, d'industrialisation ou de passage à l'échelle, avec des résultats concrets et mesurables ;
- être facilement transférables et utiles pour d'autres organisations, avec des exemples concrets et des métriques.

Les projets retenus seront présentés lors du Sommet mondial de l'IA à Paris les 10 et 11 février 2025.

Les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au 31 décembre à 22h

L'AMI est accessible sur le site de la [Direction Générale des Entreprises](#)

Publication de guides pratiques pour accompagner les entreprises dans l'adoption de l'IA

L'IA et ses usages soulèvent de nombreuses questions pour les entreprises : sécurité, délais, coûts, retour sur investissement, compétences requises, etc. Afin de les accompagner dans l'adoption de cette technologie, la DGE publie un guide et quatre fiches pédagogiques sur l'intelligence artificielle.

Ces fiches réalisées dans le cadre de l'initiative « France Num », à l'initiative de la CNIL et de la CPME, en lien avec ses partenaires (CCI France, Cerfrance, CMA France, ECTI, Hub France IA, INRIA, MEDEF, U2P) sont disponibles [en ligne](#). Elles abordent les sujets suivants :

- Une intelligence artificielle générative, à quoi ça sert ? Comment ça marche ?
- Cas d'usage de l'IA générative dans les TPE et PME.
- Choisir parmi les solutions d'IA générative et comment les utiliser ?
- Prendre les précautions indispensables à un usage responsable et sécurisé.

Pour aller plus loin, les entreprises peuvent également consulter le guide consacré aux solutions de recherche augmentée grâce à l'IA générative (*Retrieval augmented generation – RAG*). Il est [disponible le site de la DGE](#).

Le lancement d'une action nationale dédiée à l'IA menée en 2025 par les CCI

Enfin, les ministres ont annoncé la priorisation par les chambres de commerce et de l'industrie (CCI) de la thématique de l'IA en 2025. Très concrètement, cela signifie que les réseaux consulaires pourront accompagner plus de 20 000 entreprises dans le domaine de l'IA l'an prochain. Des actions de sensibilisation et de pédagogie seront menées ainsi que des accompagnements dédiés de certaines entreprises.

Les CCI pourront ainsi capitaliser sur l'ensemble des guides et fiches annoncés à l'occasion de l'évènement Impact PME et pourront, dès février 2025, s'appuyer sur le répertoire des cas d'usages les plus pertinent qui aura été développé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Contacts presse :

Cabinet d'Antoine Armand : presse.minefi@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Clara Chappaz : presse-mesr@recherche.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr